



**HUMANITÉS
NUMÉRIQUES**

PROCÉDURE PUMA N° 2000501

Fiche de consultation MAPA

**INTITULÉ DE LA CONSULTATION : ÉTUDE DE FAISABILITÉ FINANCIÈRE,
JURIDIQUE ET DE MARCHÉ D'UN FUTUR SERVICE DE CROWDFUNDING
SCIENTIFIQUE POUR LE PROJET H2020 TRIPLE**

ADRESSE DU PROFIL ACHETEUR DU CNRS

[HTTPS://WWW.PUMA.CNRS.FR/](https://www.puma.cnrs.fr/)

NUMÉRO D'ASSISTANCE DE LA PLATE-FORME : +33 (0)1 76 64 74 07

Date et heure limites de remise des réponses

08/07/2020 17:00

(Heure de Paris)

Article I Généralités

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application des articles R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique.

Elle se déroule selon les règles décrites dans le présent document.

La participation à cette consultation vaut acceptation sans réserves de l'ensemble des règles qui y sont décrites.

Article II Objet de la consultation

Cette consultation a pour objet d'étudier la faisabilité financière, juridique et de marché d'un futur service de crowdfunding scientifique pour le projet H2020 TRIPLE. La présente consultation se décompose en 2 lots :- Lot 1 "Analyse de marché pour la réalisation d'un service de crowdfunding scientifique pour le projet H2020 TRIPLE"- Lot 2 "Questions réglementaires (financières et juridiques), notamment entre les lois françaises et européennes concernant la mise en oeuvre d'un service de crowdfunding scientifique"Les candidats ont la possibilité de répondre à seulement l'un des deux lots ou aux deux.

Article III Pièces contractuelles

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles, celles-ci prévalent dans l'ordre de priorité décroissant suivant :

-

La présente fiche de consultation MAPA et ses éventuelles annexes constituant le DCE ;

-

Les conditions générales d'achat du CNRS disponibles à l'adresse :
<http://www.dgdr.cnrs.fr/achats/vous-etes-fournisseur/fournisseur.htm> ;

-

L'offre technique et financière du titulaire ;

-

Le bon de commande valant marché public ;

Les originaux des documents sus cités sont conservés par le CNRS et font seul foi en cas de litiges ou de contestations.

Toute clause, portée dans le(s) tarif(s) ou documentation quelconques du titulaire du marché et contraire aux dispositions des autres pièces constitutives du marché, est réputée non écrite. Les conditions générales et particulières de vente du titulaire sont concernées par cette disposition.

Article IV Allotissement

Les prestations objet du présent marché sont alloties et se décomposent de la manière suivante :

N°	Intitulés lots séparés
1	Analyse de marché pour la réalisation d'un service de crowdfunding scientifique pour le projet H2020 TRIPLE
2	Questions réglementaires (financières et juridiques), notamment entre les lois françaises et européennes concernant la mise en oeuvre d'un service de crowdfunding scientifique

Article V Forme du contrat

Le contrat est un marché ordinaire traité à prix forfaitaire.

Article VI Description détaillée du besoin

VI.1 DESCRIPTIF TECHNIQUE DU BESOIN

Présentation de Huma-Num :

Huma-Num est une Très Grande Infrastructure de Recherche (TGIR) visant à faciliter le tournant numérique de la recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS). Pour remplir cette mission, la TGIR Huma-Num est bâtie sur une organisation originale consistant à mettre en oeuvre un dispositif humain (concertation collective) et technologique (services numériques pérennes) à l'échelle nationale et européenne en s'appuyant sur un important réseau de partenaires et d'opérateurs. La TGIR Huma-Num favorise ainsi, par l'intermédiaire de consortiums regroupant des acteurs des communautés scientifiques, la coordination de la production raisonnée et collective de corpus de sources (recommandations scientifiques, bonnes pratiques technologiques). Elle développe également un dispositif technologique unique permettant le traitement, la conservation, l'accès et l'interopérabilité des données de la recherche. Ce dispositif est composé d'une grille de services dédiés, d'une plateforme d'accès unifié (ISIDORE), d'un service d'exposition de données (NAKALA) et d'une procédure d'archivage à long terme. La TGIR Huma-Num propose en outre des guides de bonnes pra-

tiques technologiques généralistes à destination des chercheurs. Elle peut mener ponctuellement des actions d'expertise et de formation. Elle porte la participation de la France dans les ERIC (European Research Infrastructure Consortium) DARIAH et CLARIN en coordonnant les contributions nationales. Elle est également impliquée dans quatre projets H2020 : TRIPLE (qu'elle coordonne), SSHOC, EOSC-PILLAR et OPERAS-P. La TGIR Huma-Num est portée par l'Unité Mixte de Services 3598 associant le CNRS, l'Université d'Aix-Marseille et le Campus Condorcet.

A propos de la plate-forme TRIPLE :

TRIPLE est la plateforme européenne de découverte dédiée aux données, aux chercheurs et aux projets en sciences humaines et sociales ; elle se veut ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique et aux autres acteurs socio-économiques et citoyens. TRIPLE permet aux chercheurs non seulement de découvrir et de réutiliser les données des sciences humaines, mais aussi de trouver d'autres chercheurs et projets au-delà des frontières disciplinaires et linguistiques. Grâce à un consortium de 19 partenaires, le projet TRIPLE (2019-2023) développe une solution multilingue et multiculturelle complète. La plateforme TRIPLE offre une expérience de découverte à 360° grâce à l'exploration liée fournie par (1) le moteur de recherche Isidore développé par le CNRS depuis 2009, et (2) une variété d'outils innovants connectés (visualisation, annotation, système de construction de confiance, réseau social et système de recommandation).

La plateforme TRIPLE sera l'un des principaux services de l'infrastructure de recherche OPERAS, une AISBL dédié à la communication scientifique ouverte au sein des sciences humaines.

Description du projet :

La plateforme Crowdfunding est l'un des services innovants que nous souhaitons mettre en place sur la plateforme de découverte.

L'outil de crowdfunding qui sera intégré à la plateforme TRIPLE aidera les chercheurs à financer leur projet, grâce au soutien d'acteurs non universitaires. Cette approche très innovante en termes de financement de la recherche est particulièrement pertinente pour la recherche en sciences humaines qui aborde directement les questions de société. Les projets financés par ce service peuvent être considérés comme des avant-projets avant la demande de subventions nationales ou européennes ou comme des projets de moindre envergure qui ne doivent pas nécessairement demander des subventions plus importantes mais qui ont un impact profond sur les sociétés.

Le candidat à cette consultation opérée par le CNRS UMS 3598 TGIR HUMA-NUM répondra dans le cadre du projet TRIPLE et travaillera principalement avec Huma-Num (CNRS) mais aussi avec certains partenaires du projet TRIPLE.

Prestation demandée

Deux composantes complémentaires constituent l'appel d'offres. Le candidat peut éventuellement ne répondre qu'à une des deux composantes.

Une analyse de marché :

L'analyse de marché doit se concentrer davantage sur le financement communautaire que sur le financement institutionnel. L'analyse de marché doit déterminer s'il est préférable de développer une nouvelle plateforme ou de s'appuyer sur une plateforme existante. Dans les deux cas, l'analyse de marché doit prendre en compte les conditions contractuelles entre le fournisseur de services et OPERAS AISBL. En particulier, il convient de considérer les possibilités d'exploitation de la plateforme. Quatre options en particulier sont à considérer:

Option 1: La plateforme de crowdfunding est exploitée par OPERAS AISBL.

Option 2: La plateforme de crowdfunding est exploitée par un prestataire de service externe.

Option 3: La plateforme de crowdfunding est exploitée par un membre d'OPERAS AISBL.

Option 4: OPERAS AISBL prend en charge la labellisation des projets de recherche et redirige chaque candidat au crowdfunding vers la bonne plateforme en Europe grâce à des partenariats avec ces plateformes.

Dans tous les cas, l'analyse du marché devrait envisager les revenus possibles pour assurer la pérennité du service ainsi que les modèles commerciaux possibles pour une telle plate-forme.

Les questions réglementaires (financières et juridiques), notamment entre les lois nationales et européennes :

Il s'agit de rendre compte de la réglementation d'un point de vue juridique et financier des flux monétaires en Europe et entre les citoyens.

Questions pour lesquelles une réponse est attendue (liste non exhaustive) :

_ De quelle manière les dons sont-ils contrôlés ?

_ Comment s'assurer qu'ils sont versés aux personnes concernées ?

_ Une exonération fiscale pour les dons dans différents pays est-elle possible ? Si oui, lesquels ? Et si oui, comment la question de l'exonération fiscale des dons devrait-elle être traitée au niveau européen ?

_ Faut-il un organisme spécifique pour gérer ces flux financiers ? Peut-il être centralisé ?

Outre cette liste de questions non exhaustive, le candidat est invité à ajouter tout élément permettant de comprendre les enjeux, réglementations et contraintes d'un service de crowdfunding scientifique européen.

Livrable attendu

Le candidat devra fournir un rapport en deux volets selon les deux composantes présentées ci-dessus, sauf s'il fait le choix de ne répondre qu'à une composante.

Analyse du marché des plateformes de financement de la recherche scientifique en Europe, en particulier dans le domaine des sciences humaines. Il doit apporter des réponses aux questions suivantes :

Quels types de plateformes de crowdfunding communautaires existent ? Laquelle serait la plus appropriée ?

Nécessité d'une validation scientifique ? si oui, comment ?

Nécessité de contrepartie pour les donateurs ? Si oui, quelles peuvent-elles être ?

Quels types de revenus peut-on espérer ?

Quel modèle économique ?

Quel pourrait être le rôle d'OPERAS AISBL ?

Le rapport peut également inclure des éléments prenant en compte le multilinguisme (en particulier à propos de l'interface).

Aspects financiers et juridiques des outils de crowdfunding scientifique européen, en particulier sur la question des transferts de fonds, de la sécurité des flux financiers et des problématiques de défiscalisation dans les pays européens.

Calendrier :

Les livrables des 2 lots sont attendus en octobre 2020.

Documents demandés :

Sont attendus dans la réponse à l'appel d'offres, les éléments permettant d'établir l'expertise de la société (CV et références de l'expert intervenant, présentation de l'entreprise, principales réalisations et principaux clients) ainsi que la proposition budgétaire.

Les candidats peuvent remettre une offre pour un seul lot, ou pour chacun des deux lots.

Il est interdit aux candidats de présenter une offre variable en fonction du nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Un contrat sera établi avec l'attributaire de chacun des lots sur la base du modèle joint aux documents de la consultation.

Documentation:

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-1423_fr.htm

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/financial-markets/securities-markets/investment-services-and-regulated-markets-markets-financial-instruments-directive-mifid_en#mifid-2-and-mifir

https://ec.europa.eu/info/publications/180308-proposal-crowdfunding_en

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/growth-and-investment/financing-investment/crowdfunding_en#european-crowdfunding-stakeholders-forum

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/180308-action-plan-fintech-factsheet_en.pdf

Presentation of Huma-Num

Huma-Num is a very large Research Infrastructure aiming at facilitating the digital turn of research in Social Sciences and Humanities (SSH). To fulfil this mission, Huma-Num is built on an original organisation consisting in implementing a human (collective consultation) and technological (perennial digital services) mechanism at the national and European scale by relying on an important network of partners and operators. Huma-Num thus promotes, through consortia bringing together actors from the scientific communities, the coordination of the reasoned and collective production of corpus of sources (scientific recommendations, good technological practices). It is also developing a unique technological system for the processing, storage, access and interoperability of research data. This system is composed of a grid of dedicated services, a unified access platform (ISIDORE), a data exposure service (NAKALA) and a long-term archiving procedure. Huma-Num also offers guides to good technological practices for researchers and general technological best practice guides for researchers. It can carry out occasional expertise and training activities. France participates in the ERIC (European Research Infrastructure Consortium) DARIAH and CLARIN by coordinating national contributions. It is also involved in four H2020 projects: TRIPLE (involved as scientific coordinator), SSHOC, EOSC-PILLAR and OPERAS-P. Huma-Num is carried by the Joint Services Unit "3598" associating the CNRS, the University of Aix-Marseille and the Condorcet Campus.

About the TRIPLE platform:

TRIPLE is the European discovery platform dedicated to the Social Sciences and Humanities data, researchers and projects; it aims to be open to the whole scientific community and to other socio-economic actors and citizens. TRIPLE enables researchers not only to discover and reuse SSH data but also to find other researchers and projects across disciplinary and language boundaries. Thanks to a consortium of 19 partners, TRIPLE project (2019-2023) develops a full multilingual and multicultural solution. The TRIPLE platform provides a 360° discovery experience due to linked exploration provided by (1) the Isidore search engine developed by CNRS since 2009, and (2) a variety of connected innovative tools (visualisation, annotation, trust-building system, social network, and recommender system).

TRIPLE platform will be one of the major services of OPERAS Research Infrastructure, an AISBL dedicated to open scholarly communication within the SSH.

Project Description

The Crowdfunding platform is one of the innovative services that we aim to plug in the discovery platform.

The crowdfunding tool to be integrated into the TRIPLE platform will help researchers to fund their project, thanks to the support of non-academic stakeholders. This very innovative approach in terms of research funding is particularly relevant to SSH research that directly addresses societal issues. Projects funded through this service can be seen as pre-projects before application for national or European grants or smaller projects that don't need to apply to bigger grants but have a deep impact for societies.

The applicant of the call for tender will answer in the context of the TRIPLE project and will work mainly with Huma-Num (CNRS) but also with specific TRIPLE partners.

The requested benefit

Two complementary components make up the call for tender. The candidate may respond to only one of the two components :

A market analysis:

The market analysis should focus more on community crowdfunding than institutional one. The market analysis must determine whether it is preferable to develop a new platform or to build on an existing one. In both cases, the market analysis should consider the contractual terms and conditions between the service provider and OPERAS AISBL.

In particular, the possibilities for exploiting the platform should be considered.

Four options in particular should be considered:

Option 1: The crowdfunding platform is operated by OPERAS AISBL.

Option 2: The crowdfunding platform shall be operated by an external service provider.

Option 3: The crowdfunding platform is operated by a member of OPERAS AISBL.

Option 4: OPERAS AISBL takes care of the labelling of the research projects and redirects each crowdfunding candidate to the right platform in Europe thanks to partnerships with these platforms.

In any case, the market analysis should determine what revenues can be envisaged to ensure the sustainability of the service. And such, what would be the possible business models for such a platform?

Regulatory issues (financial and legal, especially between national and European laws:

This includes reporting on the regulation from a legal and financial point of view of money flows in Europe and between citizens.

Questions to be addressed include (non-exhaustive list) :

How are donations controlled?

How can we ensure that they are paid out to the people concerned?

Would it be possible to benefit from tax exemption for funders in various countries? If so, which ones? And if so, how should the issue of tax exemption for donations be dealt with at the European level?

Is there a need for a specific body to manage these financial flows? Can it be centralized?

In addition to this non-exhaustive list of questions, the candidate is invited to add any element allowing an understanding of the stakes, regulations and constraints of a European scientific crowdfunding service.

The expected deliverable

The tender is expected to provide a report in 2 phases which includes:

Market analysis of scientific crowdfunding platforms in Europe, in particular in the SSH field. It must bring answers to the following questions:

Which types of community crowdfunding platforms do exist ? Which one would be the most appropriate?

Any need of scientific validation? if yes, how to?

Any need of matching funds for donors? If yes, what can they be?

What kind of revenues can be expected?

What kind of BM?

What could be the role of OPERAS AISBL?

At some point, it can include aspects on multilingualism issues (for the interface mainly).

2. Financial and legal aspects for European funds transfer. Regulatory issues: Especially between national and European laws, in particular in the context of crowdfunding: https://ec.europa.eu/info/publications/180308-proposal-crowdfunding_en

Financial and legal aspects of European scientific crowdfunding tools, in particular about funds transfers, security of financial flows and tax exemption issues in European countries.

Calendar : Deliverables for both work packages are expected in October 2020.

Requested documents :

In the response to the call for tenders, expected elements to establish the expertise of the company are as following : CV and references of the expert, presentation of the company, main achievements and main customers as well as the budget proposal.

Candidates may submit a tender for one work package only, or for both work packages.

Tenders cannot not vary according to the number of work packages available.

A contract will be drawn up with the successful tenderer for each of the work packages on the basis of the model attached to the tender documents.

Documentation:

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-1423_fr.htm

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/financial-markets/securities-markets/investment-services-and-regulated-markets-markets-financial-instruments-directive-mifid_en#mifid-2-and-mifir

https://ec.europa.eu/info/publications/180308-proposal-crowdfunding_en

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/growth-and-investment/financing-investment/crowdfunding_en#european-crowdfunding-stakeholders-forum

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/180308-action-plan-fintech-factsheet_en.pdf

VI.2 PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S) (VARIANTES IMPOSÉES)

La consultation ne prévoit pas de prestation supplémentaire éventuelle.

VI.3 DURÉE DU MARCHÉ

Le marché commence à s'exécuter à compter de sa date de notification au titulaire et s'exécute jusqu'au parfait achèvement des prestations demandées (période de garantie comprise).

VI.4 DÉLAIS D'EXÉCUTION / LIVRAISON DES PRESTATIONS

Le délai maximum d'exécution est fixé dans l'offre du titulaire. S'agissant d'une prestation de services, le titulaire devra fournir une proposition de calendrier d'exécution concernant les différents livrables.

Le titulaire du marché prendra contact avec le destinataire des prestations, tel qu'indiqué dans le marché (ou le bon de commande) afin de convenir avec lui du calendrier de livraison des différents livrables.

La date prévisionnelle de notification du marché se situe aux alentours du **06/07/2020**.

VI.5 LIEU(X) D'EXECUTION / LIVRAISON DES PRESTATIONS

Les prestations devront être livrées à l'adresse suivante :

TGIR Huma-Num - UMS 3598

Campus Condorcet - Bâtiment Recherche Nord

14 cour des Humanités - 93322 AUBERVILLIERS

VI.6 AVANCE

Conformément aux conditions fixées à l'article R2191-3 à R2191-12 du Code de la commande publique, une avance est accordée au titulaire du marché lorsque le montant initial de celui-ci est supérieur à 50 000 euros hors taxes et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Dans le cas où le titulaire peut bénéficier d'une avance, son montant correspond à 10% du montant global et forfaitaire du marché toutes taxes comprises. Dans l'hypothèse où le titulaire du marché peut prétendre au versement d'une avance, il est invité à indiquer dans son offre s'il souhaite en bénéficier ou s'il y renonce, en utilisant par exemple le formulaire de réponse à la proposition d'avance.

VI.7 SOUS-TRAITANCE

Les soumissionnaires ont la possibilité de sous-traiter une partie des prestations du marché sous réserve de se conformer strictement aux dispositions de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance ainsi qu'à l'article R2193 du Code de la commande publique.

Article VII Variante(s) à l'initiative du candidat

La présentation d'une ou plusieurs variante(s) à l'initiative du candidat est interdite.

Si malgré cette disposition, une ou plusieurs variantes sont proposées, ces dernières ne seront pas prises en compte. Seule l'offre de base sera analysée à la condition que celle-ci soit identifiable. Si tel n'est pas le cas, toutes les offres du soumissionnaire seront rejetées.

Article VIII Contenu des réponses

VIII.1 PIÈCES / INFORMATIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE

Le candidat transmet à l'appui de sa candidature :

- Une lettre de candidature ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'est pas assujéti à un des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public.

Le candidat peut transmettre les informations demandées en utilisant les formulaires DC1 et DC2 disponibles à l'adresse <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence prouveront, par tout moyen, qu'elles possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.

VIII.2 PIÈCES RELATIVES À L'OFFRE

A l'appui de son offre, le soumissionnaire transmet a minima :

- Son offre financière dûment renseignée et datée ;
- La documentation technique afférente à son offre ;

Le soumissionnaire joindra les documents relatifs à son offre en langue française. Toutefois, le CNRS acceptera que la documentation technique fournie par le soumissionnaire soit rédigée en langue anglaise.

Les soumissionnaires sont informés que leur réponse doit impérativement être déposée sur PUMA de manière complète.

Dans l'hypothèse où le soumissionnaire effectue plusieurs dépôts successifs en réponse à la consultation, seul le dernier dépôt pourra être pris en compte.

Les dépôts précédents seront refusés. Le dernier dépôt sur la plateforme doit par conséquent toujours contenir la totalité des documents et informations demandés et pas seulement un complément à un dépôt précédent.

VIII.3 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 2 mois . En répondant à la consultation, le soumissionnaire s'engage à maintenir son offre pendant ce délai.

Si l'attribution du marché n'est pas effectuée dans ce délai, le CNRS pourra demander à tous les soumissionnaires la prolongation de la validité de leur offre.

Dans le cas où la procédure n'était pas conduite jusqu'à son terme, le soumissionnaire ne pourrait prétendre à aucune indemnité.

Article IX Modalités de remise des réponses

IX.1 REMISE PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

Le candidat remet sa candidature et son offre de manière dématérialisée uniquement sur la plate-forme PUMA à l'adresse suivante : <https://puma.cnrs.fr>

Un guide d'utilisation à destination des candidats est disponible sur le site dans l'onglet « aide ».

IX.2 HORODATAGE

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt mentionnés dans la consultation, sera considéré comme remis hors délai.

La date et l'heure prises en compte pour la remise des réponses sont celles données par la plateforme PUMA à réception des documents envoyés par le candidat.

IX.3 REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Une copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse remise par voie électronique sur la plateforme PUMA, destinée à s'y substituer lorsque cette dernière présente des anomalies.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les seuls cas suivants :

1. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
2. Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Aussi, en complément de sa réponse déposée sur la plateforme PUMA, le candidat peut transmettre au CNRS une copie de sauvegarde, sur support physique papier ou électronique (dans un format de fichier largement disponible).

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des réponses. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR »

PUMA N°XXX - Nom de la procédure - Lot X

Adresse du CNRS

Cette copie peut être :

- Soit expédiée par courrier (l'usage du recommandé avec demande d'accusé de réception est ici préconisé) à l'adresse mentionnée ci-dessous.
- Soit remise en mains propres contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessous. En cas de remise du pli en mains propres, l'attention des candidats est appelée sur le fait que la remise des plis dans les locaux du CNRS s'effectue du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (heures françaises), sauf week-end et jours fériés.

L'adresse physique d'envoi ou de remise en mains propres de la copie de sauvegarde est la suivante :

CNRS UMS 3598 TGIR HUMA-NUM

54 bd Raspail

75006 Paris

Tout retard dans l'arrivée de la copie de sauvegarde dû à la défaillance d'un transporteur ne saurait engager la responsabilité du CNRS mais du seul transporteur.

Les candidats sont donc invités, s'ils entendent transmettre leur copie de sauvegarde par voie postale, de les confier au transporteur de leur choix dans les délais lui permettant de remettre le pli avant la date et l'heure limites.

Le CNRS délivrera un récépissé daté et signé, mentionnant l'horaire précis du dépôt. Seul ce document transmis au transporteur lors de la réception de la copie de sauvegarde fait foi pour justifier du dépôt dans les délais fixés.

Article X Signature des documents

La signature de son offre par le soumissionnaire n'est pas requise. Le seul dépôt de l'offre en réponse à la consultation vaut engagement de la part du soumissionnaire à exécuter le marché si celui lui est attribué.

Sauf mention contraire dans les documents de la consultation PUMA, la signature de son offre par l'attributaire du marché n'est pas non plus requise.

Sauf mention contraire dans les documents de la consultation PUMA, le marché prend la forme d'un bon de commande CNRS faisant référence à l'offre retenue et signé unilatéralement par la personne habilitée du CNRS.

Dans des cas spécifiques où le marché devra être co-signé par les deux parties (exemple des marchés prenant la forme d'un accord-cadre), le CNRS est susceptible d'exiger de l'attributaire la rematérialisation du marché avant sa signature manuscrite en original.

Article XI Modalités de sélection des candidatures et des offres

L'ouverture des plis n'est pas publique ; les candidats n'y sont pas admis.

XI.1 SÉLECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le CNRS constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents et informations transmis.

A l'issue de cette phase éventuelle, seuls les candidats habilités à candidater aux marchés publics et présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes sont admis.

Les candidats peuvent fournir tous documents équivalents aux documents demandés au titre de la candidature pour attester de leurs niveaux de capacités.

Les candidats reconnaissent être informés qu'en cas de groupement momentané d'opérateurs économiques, la capacité financière et technique à exécuter le marché est appréciée de manière globale, pour l'ensemble des membres du groupement. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement dispose du niveau minimum de capacité financière, professionnelle et technique définis ci-dessus.

XI.2 EXAMEN DES OFFRES ET NÉGOCIATIONS

Dans le cadre de cette consultation, le CNRS prévoit de négocier les offres dans les conditions décrites ci-dessous. Toutefois, le CNRS se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans recourir à la négociation. Par conséquent, les soumissionnaires sont invités à remettre leur meilleure proposition dès le stade de la remise des offres initiales.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières seront éliminées.

- Une offre inappropriée est une offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation.
- Une offre inacceptable est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.
- Une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Toutefois, dans l'hypothèse où le CNRS renonce à la possibilité de négocier les offres, il peut alors autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

En outre, dans l'hypothèse où le CNRS ne renonce pas à la négociation, il pourra, s'il le souhaite, inviter à négocier les soumissionnaires ayant déposé une offre irrégulière ou inacceptable.

XI.3 DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS (SAUF RENONCIATION)

Les négociations se dérouleront avec tous les candidats dont les candidatures auront été admises conformément aux dispositions prévues à l'article XI.1 et ayant déposé une offre qui ne soit ni irrégulière, ni inappropriée, ni inacceptable. Toutefois, le CNRS se réserve la possibilité d'inviter également à négocier les soumissionnaires ayant déposé une offre irrégulière et/ou inacceptable.

La négociation, qui sera effectuée dans des conditions de stricte égalité, aura pour objet de préciser ou d'adapter, le cas échéant, les termes des documents initiaux de la consultation et/ou la teneur des offres des soumissionnaires, y compris dans leur dimension financière et

le cas échéant de régulariser les offres irrégulières. Le CNRS ne transmettra pas de manière discriminatoire, d'informations susceptibles d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres. De même, les discussions menées au cours de la négociation seront confidentielles et respecteront le secret des affaires.

La négociation ne peut modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation pourra être engagée sous la forme de mails via la messagerie de la plateforme PUMA mais pourra également être effectuée par le biais d'une audition. A cet effet, les soumissionnaires recevront une convocation par courriel via la messagerie de la plateforme PUMA, leur indiquant précisément les modalités de cette audition (forme, date, heure, durée, lieu, contenu).

A l'issue des négociations, les soumissionnaires seront invités à déposer leur offre finale sur la plateforme PUMA dans un nouveau délai imparti.

XI.4 SÉLECTION DE L'OFFRE ÉCONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

Conformément à l'article R2352-5 du Code de la commande publique, le CNRS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour le lot 1, « Analyse de marché pour la réalisation d'un service de crowdfunding scientifique pour le projet H2020 TRIPLE », les critères d'attribution sont listés dans le tableau suivant :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<i>Prix</i>	<i>40%</i>
<i>Expertise du crowdfunding scientifique</i>	<i>20%</i>
<i>Expertise en analyse de marché européen</i>	<i>40%</i>

Pour le lot 2, « Questions réglementaires (financières et juridiques), notamment entre les lois françaises et européennes concernant la mise en oeuvre d'un service de crowdfunding scientifique », les critères d'attribution sont listés dans le tableau suivant :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<i>Prix</i>	<i>40%</i>
<i>Expertise du crowdfunding scientifique</i>	<i>20%</i>
<i>Expertise en analyse légale et financière européenne</i>	<i>40%</i>

Les offres irrégulières, inappropriées, ou inacceptables ne seront ni notées ni classées.

Article XII Pièces à fournir par l'attributaire

Le soumissionnaire retenu doit fournir les documents listés ci-dessous avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché redaction. La production de ces pièces doit intervenir dans le délai imparti par le CNRS. Si l'attributaire retenu ne peut présenter les documents mentionnés ci-dessus dans le délai fixé, son offre est rejetée. Le soumissionnaire dont l'offre se situe immédiatement après dans le classement est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents ci-dessous et de ceux fournis au titre de la candidature, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché redaction.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il a la faculté de joindre dès le dépôt de son offre ou dans son coffre-fort électronique sur PUMA les documents cités ci-dessous. Cette démarche permet notamment de raccourcir les délais de notification du marché.

XII.1 POUR TOUS LES CANDIDATS

En cas de groupement ayant désigné un mandataire, ce dernier doit fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement, qui précise les conditions de cette habilitation.

XII.2 POUR LES CANDIDATS ÉTABLIS EN FRANCE

- Une attestation prouvant qu'elle est à jour de ses obligations fiscales auprès du Trésor Public (disponibles sur l'espace sécurisé impots.gouv.fr) ;

- Une attestation d'assurance permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du CNRS et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations ;

- Les pièces prévues à l'article D8222-5 du Code du travail, à savoir une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 ou attestation de vigilance émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

–

Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;

–
Ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;

–
Ou un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

–
Ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

•
Les pièces prévues à l'article D8254-2 du Code du travail, à savoir la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié, sa date d'embauche nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ;

•
Une attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail.

XII.3 POUR LES CANDIDATS ÉTABLIS À L'ÉTRANGER

Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement :

•
La déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail prévu à l'articles R. 1263-12 du code du travail ;

•
Les pièces prévues à l'article D8222-7 du Code du travail, à savoir :

–
Un document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de

l'article 286 ter du code général des impôts. Si le cocontractant n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;

–

Un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale.

–

Lorsque l'immatriculation du cocontractant à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;

Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;

Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

•

Les pièces prévues à l'article D8254-3 et D8254-4 du Code du travail, à savoir détachant des salariés sur le territoire national pour l'exécution de ce contrat, dans les conditions définies à l'article L. 1262-1, elle se fait remettre, lors de la conclusion du contrat, une liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, comprenant les indications prévues à l'article D.8254-2. Cette liste est adressée tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

Le CNRS s'assurera de l'authenticité de ces attestations, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français.

Seule la traduction en langue française fait foi.

Article XIII Notification

La notification du marché consiste en la transmission au titulaire par voie électronique d'une copie du marché signé par la personne habilitée par le CNRS.

Lorsque le marché prend la forme d'un bon de commande CNRS, la notification du marché consiste en l'envoi au titulaire de la copie du bon de commande CNRS signé unilatéralement par la personne habilitée par le CNRS, et faisant référence à l'offre retenue.

Article XIV Renseignements complémentaires

XIV.1 MODALITÉS DE COMMUNICATION ENTRE LE CNRS ET LES CANDIDATS

Le mode de communication choisi par le CNRS pour communiquer avec les candidats pendant la consultation est l'échange électronique via la plateforme de dématérialisation PUMA (<https://puma.cnrs.fr>), dont l'accès est gratuit.

Le CNRS utilise cette plateforme pour mettre à disposition les documents de la consultation, répondre aux questions qui lui sont posées, informer les candidats d'éventuelles modifications ou ajouts aux documents de la consultation, et enfin échanger électroniquement avec les candidats jusqu'à la fin de la procédure.

Aussi, les candidats sont avertis que seuls les candidats identifiés et ayant renseigné une adresse mail valide lors du téléchargement du dossier de consultation sur la plateforme PUMA peuvent être avisés des modifications éventuelles apportées aux documents de la consultation. L'adresse électronique du candidat ainsi renseignée sera en outre utilisée par le CNRS comme l'adresse électronique pour communiquer avec lui dans le cadre de la procédure et jusqu'à la fin de celle-ci.

Aussi, il est fortement recommandé aux personnes téléchargeant les documents de la consultation sur la plate-forme de dématérialisation PUMA de renseigner à cette occasion le formulaire d'identification destiné à permettre de leur transmettre les renseignements complémentaires éventuels. Il leur est également conseillé de s'assurer que les courriels provenant de cette plateforme ne sont pas classés dans la rubrique « spam » de leur messagerie électronique.

Le CNRS décline donc toute responsabilité pour le cas où un candidat non identifié lors du téléchargement des documents de la consultation n'aurait pas eu connaissance d'une modification, quand bien même cette méconnaissance aboutirait au rejet de son offre. Dans le cas

de non identification, il appartiendra aux candidats de récupérer, par leurs propres moyens, les informations communiquées.

XIV.2 MODIFICATION DES DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS

- Modifications par le candidat

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments ou de modifications aux documents de la consultation.

- Modifications par le CNRS

Le CNRS se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents de la consultation. Le CNRS en informe dans ce cas, via la plateforme de dématérialisation PUMA, tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats doivent alors répondre sur la base des documents modifiés.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

XIV.3 QUESTIONS DES CANDIDATS

Les candidats ont la faculté de poser des questions relatives à la présente consultation. Pour ce faire, la seule voie autorisée est le dépôt de questions via la plateforme de dématérialisation PUMA sur laquelle est publiée la consultation.

Les réponses sont envoyées aux candidats quatre jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Les réponses apportées par le CNRS sont envoyées, via la plateforme PUMA, à l'ensemble des personnes s'étant identifiées lors du téléchargement des documents de la consultation. Aucune réponse ne sera donnée oralement.

XIV.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sans objet.